

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : 18/12/2021.....	
INTITULE DE L'ACTION : Goûter de Noël de la maison de l'eau de la pêche et de la nature			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	130
Salle Richard Lejeune	0		
Frais de transport (2)	0	Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentations			
Coquille de Noël	200		
Goûter autres	130		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
Lots	300		
Assurance			
Tracts, affiches	0		
		Aide demandée au PIC	1300
Taxes (SACEM)			
Divers			
Spectacle jonglerie/diabolo	800		
Personnel bénévole	1400	Bénévolat	1400
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES			
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	2830	TOTAL	2830

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.